



Parliamentary Assembly  
Assemblée parlementaire

<http://assembly.coe.int>



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

FR19CR10ADD1

AS (2019) CR 10  
Addendum 1

SESSION ORDINAIRE DE 2019

---

(Deuxième partie)

**COMPTE RENDU**

de la dixième séance

Lundi 8 avril 2019 à 11 h 30

**ADDENDUM 1**

**Observation des élections législatives  
en République de Moldova (24 février 2019)**

L'intervention suivante a été communiquée au service de la séance pour publication au compte rendu par un membre inscrit sur la liste des orateurs et présent en séance mais qui n'a pu être appelé à la prononcer faute de temps.

M. FOURNIER (*France*) – Madame la Présidente, mes chers collègues, je salue le rapport de mon collègue et compatriote Claude Kern et félicite la mission d'observation pour la qualité de son travail.

Le rapport qui nous est présenté n'est guère encourageant pour la République de Moldova, tant il faut distinguer le jour du scrutin et l'organisation technique de ces élections législatives, du contexte dans lequel celles-ci se sont déroulées. Certes, les opérations de vote et le dépouillement ont été conduits de façon professionnelle, mais des inquiétudes réelles demeurent, d'autant plus que certains problèmes récurrents, déjà identifiés par notre Assemblée, n'ont pas été traités par les autorités moldaves. C'est le cas, en particulier, de l'utilisation abusive des ressources administratives, du niveau élevé de corruption politique et judiciaire, d'allégations d'achats de voix, de financement des campagnes électorales, de concentration excessive et de partialité des médias, voire de menaces et de violences envers les candidats. Dans certains cas, les recommandations de la Commission de Venise ont même tout simplement été ignorées, par exemple en matière de réforme électorale.

Surtout – et le faible taux de participation en constitue sans doute une conséquence –, les Moldaves n'ont confiance ni dans leurs institutions ni dans leurs dirigeants. Il est vrai que plusieurs crises politiques ont affecté la stabilité gouvernementale et se sont traduites par des changements d'affiliation politique de grande ampleur. Du reste, à l'issue des dernières élections législatives, aucun parti n'a été en mesure d'obtenir la majorité absolue et les négociations pour la formation d'un gouvernement restent en cours. De nombreuses coalitions sont envisageables.

Or la République de Moldova demeure confrontée à d'importantes difficultés.

Des difficultés économiques, d'abord : en dépit de réformes non négligeables, le pays reste le plus pauvre d'Europe, environ 30 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté, tandis que les transferts financiers des travailleurs migrants constituent plus de 20 % du PIB.

Par ailleurs, la persistance du conflit gelé de Transnistrie, en dépit de certaines avancées obtenues par l'OSCE dans le cadre du format « 5+2 », contribue à exacerber les difficultés de la République de Moldova. Cette zone de non-droit, évidemment non reconnue par la communauté internationale, reste marquée par la présence d'un bataillon de l'armée russe, en violation du droit international et contre la volonté des autorités moldaves. Les relations moldavo-russes ne s'amélioreront pas tant que la Fédération de Russie n'aura pas retiré ses troupes de la rive gauche du Dniestr. Cet état de fait représente le principal point d'achoppement avec la Fédération de Russie, avec laquelle les relations sont de toute façon complexes.

Enfin, il est crucial que le prochain gouvernement moldave maintienne le cap européen du pays, en application de l'accord d'association du 1<sup>er</sup> septembre 2014 avec l'Union européenne, qui comporte un important programme de réformes. Je rappelle qu'au titre de la politique européenne de voisinage, la République de Moldova est le premier bénéficiaire par habitant de l'aide de Bruxelles.

Le Conseil de l'Europe doit continuer, lui aussi, de soutenir la République de Moldova.